

Le Réseau Produit en Bretagne s'engage dans une démarche de responsabilité sociétale et demande donc à chacun de ses membres de renseigner, chaque année, son recueil de bonnes pratiques en matière de RSE, sur l'année écoulée. Ce rapport annuel permet à l'entreprise de resituer ses actions dans le temps pour piloter son action RSE et ainsi identifier les points restant à améliorer. Le recueil de bonnes pratiques le plus récent est affiché sur la page de présentation de l'entreprise, sur le site [www.produitenbretagne.bzh](http://www.produitenbretagne.bzh)

## Gouvernance responsable

### Engagement explicite de la Direction en faveur de la RSE

Partant du principe qu'une Entreprise est une personne morale, est que l'engagement d'une personne morale, éventuellement non solvable, est d'une valeur toute relative :

Le Dirigeant opérationnel d'aujourd'hui, Charles Ferrec, s'engage à respecter, dans la mesure de ses possibilités les règles qui s'appliquent à chaque citoyen, qui concerne le respect des femmes et de hommes et du territoire sur lequel ils vivent.

Ceci dans l'intention que cette valeur d'exemple soit cohérente avec les valeurs annoncées comme étant celles de pleine-mesure auprès des collaborateurs de l'Entreprise.

### Informations des parties prenantes

L'annonce à l'ensemble des collaborateurs de pleine-mesure des valeurs qui sous-tendent ses actions stratégiques.

Etant entendu que certaines de ces valeurs concernent n'importe quelle type de démarche RSE, et qu'aucune de ses valeurs ne sont incompatibles avec une démarche RSE.

La première valeur fondamentale de pleine-mesure est formalisée de la manière suivante :

1 + 1 = 3 "si seul on va plus vite, ensemble on va plus loin". Elle concerne donc en premier lieu le respect et la prise en compte des femmes et des hommes de la pleine-mesure.

La deuxième valeur fondamentale est "moins mais mieux". Elle est le reflet d'une recherche de qualité plus que de quantité, qui pour nous est un des moyens de préserver les femmes et les hommes tout autant que les ressources de notre terre.

## Engagements en faveur de la diversité / droits des personnes

### Respect de la vie privée

Ne communiquer entre collaborateurs de pleine-mesure, sauf cas d'impossibilité matérielle ou cas de force majeure, de contacter et d'échanger des informations à des heures ou les jours non travaillés.

Ceci concerne en particulier, les téléphones, smartphones, ordinateurs mis à disposition par pleine-mesure à ses collaborateurs.

Demandes exprimés par l'Entreprise à ses collaborateurs d'éteindre les outils indiqués ci-dessus pendant les heures et les jours non travaillés.

## Conditions et relations de travail

### Santé et sécurité au travail

Evolution et extension du DUPR (document unique de prévention des risques), sensibilisation des salariés au respect des consignes de sécurité afin d'augmenter le présentisme et le confort de travail.

### Accueil / intégration des nouveaux collaborateurs

Que chaque nouveau collaborateur rentrant, passe sa première 1/2 journée de travail avec le Dirigeant opérationnel de pleine-mesure à fin de lui présenter les valeurs et les principes de fonctionnement de l'Entreprise.

Puis établissement et formalisation d'un plan d'intégration permettant, sur une période de 3 mois, de passer dans la totalité des services de l'Entreprise.

## Préservation de l'environnement

### Prévention et protection contre les atteintes à l'environnement naturel et à la biodiversité

Remplacement des produits dégageant des COV, potentiellement dangereux pour les personnes et l'environnement, par des produits plus neutres.

Exemples :

remplacement progressif des teintes et des vernis par des huiles

remplacement progressif des vernis contenant des solvants par des produits à l'eau

remplacement progressif des laques contenant des solvants par des produits à l'eau

## Bonnes pratiques des affaires / responsabilités des fournisseurs

### Politique de respect des fournisseurs

Les fournisseurs choisis rentrant dans la l'évolution de nos produits et services, sont traités avec le même égard que les collaborateurs internes de l'Entreprise (salariés).

Les 2 valeurs de pleine-mesure développés dans le volet "gouvernance responsable" concernent évidemment les fournisseurs principaux qui le souhaitent.

Ceci ne concerne malheureusement pas les fournisseurs "imposés" qui nous traitent souvent comme des fournisseurs de subsides.

## Intérêts des clients et consommateurs

### Politique qualité / écoute clients

Engagement de ne pas faire de la RSE un outil commercial.

Bref, éviter le RSE-washing comme nous le subissons en tant que consommateurs, par la publicité mensongère et le marketing n'intégrant pas les valeurs.

### Sécurité, santé des clients et consommateurs

Nous prenons l'engagement, dans notre processus de conception technique, de fabrication et d'installation de nos agencements mobiliers, de respecter la santé des utilisateurs des espaces dans lesquels nous intervenons ainsi que la durabilité des produits, en particulier en limitant au maximum les entrées d'humidité et des émanations de formaldéhydes dans les mobiliers réalisés.